



République française
Commune de Souffelweyersheim
Arrondissement de Strasbourg-Ville
Département du Bas-Rhin

CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 24 septembre 2018

Compte-rendu sommaire

Publié le 26.09.2018

38/2018 - BUDGET : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil Municipal approuve les ouvertures de crédits suivants :

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	<u>BP2018 Voté</u>	Propositions
EN DEPENSES :		7 645.00 €
014 – ATTENUATION DE PRODUITS		7 645.00 €
739223 – Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	17 000.00 €	7 645.00 €
EN RECETTES :		7 645.00 €
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		13 000.00 €
70323 - Redevance d'occupation du domaine public communal	- €	13 000.00 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		- 9 214.00 €
7411 - Dotation forfaitaire (DGF)	391 000.00 €	-21 462.00 €
74121 - Dotation de solidarité rurale 1ère fraction	80 000.00 €	10 905.00 €
74127 - Dotation nationale de péréquation	6 000.00 €	1 343.00 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		3 859.00 €
7788 - Produits exceptionnels divers	10 000.00 €	3 859.00 €

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	<u>BP2018 Voté</u>	Propositions
EN DEPENSES :		- €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		-21 200.00 €
21534 - Réseaux d'électrification	84 000.00 €	-21 200.00 €
20 - IMMOBILISATION INCORPORELLES		21 200.00 €
2031 - Frais d'études	32 700.00 €	19 000.00 €
2051 - Concession et droits similaires	948.00 €	1 200.00 €
2033 - Frais d'insertion	- €	1 000.00 €

Adopté à l'unanimité

39/2018 - TARIFS COMMUNAUX 2018 : LOCATIONS ET AUTRES SERVICES - MODIFICATION TARIFAIRE

Le Conseil Municipal adopte les tarifs communaux ci-dessous à compter de la présente délibération.

CAUTION ET MATERIEL DES LOCATIONS			
<i>EMF : Gymnase municipal ou Extension ou Dojo, Espace sportif, culturel et convivialité Maison communale – Centre socio culturelle Maison des associations « Les Cigognes » – Ecole « Les Coquelicots »</i>			
	Tarif 2017	Tarif 2018	Observations
EMF : espace culturel, sportif, convivialité (y compris le bar)			
Chèque de caution	2 500.00 €	2 500.00 €	
Coût du nettoyage après état des lieux	1 000.00 €	100 %	Sur la base de la facture des services techniques ou de l'entreprise extérieure
Régie son et lumière + personnel	50.00 €	55.00 €	Par heure
MAISON COMMUNALE			
Chèque de caution	350.00 €	450.00 €	
Nettoyage complémentaire effectué par la commune	-	30.00 €	Forfait à l'heure
Nettoyage complet effectué par la commune	350.00 €	450.00 €	Forfait
TOUTES AUTRES SALLES			
Chèque de caution	1 000.00 €	1 000.00 €	
Coût du nettoyage après état des lieux	1 000.00 €	100 %	Sur la base de la facture des services techniques ou de l'entreprise extérieure
DIVERS (pour toutes les locations)			
Casse de la vaisselle ou du matériel communal	50 %	100 %	Du prix d'achat

Adopté à l'unanimité

40/2018 – RÈGLEMENT DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Le Conseil Municipal

- **ADOPTÉ le nouveau règlement de location des salles communales.**
- **ABROGE la délibération n° 40/2011 du 27 juin 2011.**

Adopté à l'unanimité

41/2018 - INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DEMANDE D'AUTORISATION PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ GCM

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la demande présentée par la société GCM en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un centre de regroupement, tri, transit et traitement des déchets dangereux et non dangereux sur le territoire de la commune de Vendenheim.

Adopté à l'unanimité

42/2018 - INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DEMANDE D'AUTORISATION PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ BREDINVEST

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la demande d'enregistrement au titre des installations classées concernant le projet de création d'une chaufferie biomasse et d'augmentation de puissance d'un atelier de travail du bois à Reichstett – rue du Commerce par la société BRENDINVEST.

Adopté à l'unanimité

43/2018 – AQUISITION D'UN TERRAIN SIS ROUTE DE BRUMATH

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition du terrain ci-après appartenant à l'indivision MENRATH :

- *Parcelle cadastrée sur la commune de Souffelweyersheim, section 11 n° 49 d'une surface de 16,81 ares pour un montant de 30 258.- € hors taxes et frais.*

Adopté à l'unanimité

44/2018 – REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL : DEBAT SUR LES
ORIENTATIONS PAR LE CONSEIL DE L'EUROMETROPOLE

Le Conseil Municipal prend acte du Règlement Local de Publicité intercommunal et ouvre le débat.